

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ATTRIBUZIONE DI UNA GUARANZIA D'IMPRESTITU À
L'UFFIZIU PÙBLICU DI L'ALLOGHJU DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA PER L'UPERAZIONE
D'ACQUISTA IN VEFA DI 32 ALLOGHJI SUCIALI (16 PLAI -
16 PLUS)- RÉSIDENCE "LES TERRASSES DU CENTRE" À
VENZULASCA**

**ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT À
L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE POUR L'OPÉRATION 1006(16 PLAI - 16 PLUS)-
RÉSIDENCE "LES TERRASSES DU CENTRE" À
VENZULASCA**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a été saisie par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, bailleur social, ci-après l'emprunteur, sollicitant une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour l'opération d'acquisition en VEFA de 32 logements, parc social public, situés résidence Les Terrasses du Centre 20215 A VENZULASCA.

Il est précisé que l'octroi de la présente garantie permettra le déblocage des fonds, conditionnant la signature du contrat de VEFA par l'Office public de l'habitat de la Collectivité de Corse.

En application du cadre d'intervention en faveur de l'octroi des garanties d'emprunt aux organismes intervenant dans le domaine du logement social (*hors périmètre des ratios prudentiels conditionnant l'octroi de garanties d'emprunt*), et considérant qu'en termes de risques, la combinaison de plusieurs dispositifs de prévention et de contrôle (*fédérations HLM, ANCOLS, Chambre régionale des comptes, contrôles de l'équilibre des opérations et de la solvabilité par les services de l'Etat, CGLLS*), aboutissant à un taux de sinistralité particulièrement faible, il vous est proposé d'accorder notre garantie à hauteur de 100 % d'un volume d'emprunt de 2 753 728 €.

Un contrat de prêt a été souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 151803 constitué de 4 lignes du Prêt :

- PLAI, d'un montant de 750 888 € (durée 40 ans)
- PLAI foncier, d'un montant de 622 372 € (durée 60 ans)
- PLUS, d'un montant de 876 722 € (durée 40 ans)
- PLUS foncier, d'un montant de 503 746 € (durée 60 ans)

Le contrat de prêt joint en annexe fera partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité sera accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portera sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

En conséquence, il est proposé :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 753 728 €, souscrit par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 151803, constitué de 4 lignes du Prêt, tel que

figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.